

Monsieur Bernard GONZALEZ
Préfet des Alpes-Maritimes
CADAM
Bâtiment "Cheiron"
147, boulevard du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

Nice, le 12 JUIN 2020

Monsieur le Préfet,

Vous avez bien voulu nous associer à la modification n°2 du Plan de Prévention des Risques inondations (PPRi) de la basse vallée du Var sur un secteur de la commune de Nice et nous vous en remercions.

Nous avons le plaisir de vous annoncer que la Chambre de Commerce et d'Industrie émet un avis favorable sur ce projet de modification de PPRi.

Nous avons pris connaissance avec intérêt de cette procédure suite à la réalisation d'études et de travaux dans le secteur du vallon de Bellet par un acteur économique.

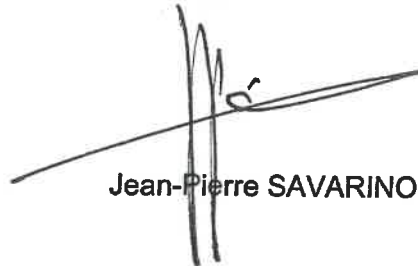
Cette initiative a pour conséquence de réduire l'aléa inondation de base par débordement du vallon et permet de fait un changement du zonage réglementaire du PPRi. La quasi-totalité du site d'exploitation de Leroy Merlin passe ainsi d'une zone B3 à une zone B6.

D'un point de vue réglementaire, l'entreprise bénéficiera de deux évolutions majeures pour mener à bien son projet de restructuration : les parking collectifs souterrains sont autorisés sous conditions en B6 et l'emprise au sol maximale autorisée passe de 30 % à 50 %.

Ce type de démarche est à encourager tant sur le plan économique qu'environnemental avec des travaux de sécurisation d'un vallon qui bénéficieront à l'ensemble du secteur en renforçant la protection des biens et des personnes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de notre haute considération.

Le Président,



Jean-Pierre SAVARINO

Copie au Monsieur le Maire de Nice

DIRECTION APPUI AUX ENTREPRISES ET TERRITOIRES
Dossier suivi par Sylvie TOPOR – Quentin VIANNES
Email : sylvie.topor@cote-azur.cci.fr – Tél. 04 93 13 75 22
Email : quentin.viannes@cote-azur.cci.fr – Tél. 04 93 13 73 46
Réf. n°200520-9307R